



## AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel, tenue le 14 février 2023, le projet de règlement suivant a été adopté :

- **Projet de règlement numéro 2023-331** relatif à la démolition d'immeubles.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **mardi 14 mars 2023** à 19 h 25 au 1700, rue Principale, à la municipalité de Saint-Michel. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population.

Ainsi, le projet de règlement cité plus haut vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble construit avant 1940 en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 1700, rue Principale, à la Municipalité de Saint-Michel, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Michel, le 15 février 2023.

(s) Caroline Provost  
Caroline Provost  
Greffière-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 7 jours avant la tenue de la séance)